DANS CE NUMÉRO

Actualités 04-06

Protection animale 07

Culture 08-10

Urbanisme 11-13

Les Solidarités 14-17

CME 18-19

Ma Ville Bouge 20-21

Histoire 22-23

Conseils municipaux 24-25

Carnet 26

Infos Pratiques 27

Bulletin Municipal: Hiver 2024/2025

Directrice de la publication : Amélie Girerd

Crédits photos: Élus et services

Maquettage & Graphisme: Stéphane Quinard

Rédacteurs: Elus et services

E d'Amélie Girerd - Maire

La Nouvelle Année



En ce début de nouvelle année, je vous adresse, au nom de l'équipe municipale, mes voeux les plus sincères de santé. de bonheur partagé d'accomplissements personnels et collectifs.

Que 2025 soit aussi porteuse de courage, de détermination et d'énergie pour non seulement relever les défis auxquels notre société fait face (écologique, social, économique, démocratique ...) mais aussi continuer à œuvrer collectivement pour rendre notre monde plus juste et plus humain.

À Renage, l'année 2024 a vu l'aboutissement de nombreux projets, notamment : la réhabilitation du bâtiment Faller sur le site de l'ancienne Grande Fabrique, la création du Repair Café avec le Forum Citoyen Renageois et le réseau des Repair Café du Voironnais, les aménagements du plan Moby (pour les déplacements piétons-vélos du domicile à l'école), la mise en accessibilité de l'église ou encore la réalisation d'un Pumptrack (parcours sportif pour petits et grands).

L'année 2025 sera tout aussi dynamique avec, entre autres, la poursuite du déploiement de la vidéoprotection (secteurs entrée de ville et zone du Plan), la dernière tranche de la mise en accessibilité du cimetière. la réfection du chemin du Gua et l'avancement des études de la future maison de services au public. Cette année sera aussi déterminante pour notre choix lié à l'intercommunalité.

Ces réalisations et ces projets sont le fruit d'une vision ambitieuse portée par un engagement collectif. Ils montrent une commune en mouvement, soucieuse de répondre aux enjeux du quotidien tout en préparant l'avenir avec détermination. Et avec une volonté forte : rendre un service public de qualité et accessible à tous.

2025 sera aussi une invitation à cultiver un état d'esprit positif et constructif. Continuons ainsi à faire de l'intérêt général notre boussole, continuons à mieux comprendre notre société et ses ressorts pour mieux la respecter et nous permettre d'avancer. Déployons toute l'énergie nécessaire pour assurer le bien vivre-ensemble, condition indispensable pour une société apaisée.

Très belle année à toutes et à tous!



Conciliateur de Justice

Un conciliateur de justice à Renage, dès 2025!

Pour trouver une solution amiable en cas de litige avec un particulier ou une entreprise, un conciliateur de justice pourra désormais vous recevoir chaque mois en Mairie de Renage.

Son Rôle

Le conciliateur de justice a pour mission de permettre le règlement à l'amiable des différends qui lui sont soumis. Il est chargé d'instaurer un dialogue entre les parties pour qu'elles trouvent la meilleure solution à leur litige, qu'elles soient personnes physiques ou morales. Il est tenu à la neutralité.

Son domaine de compétences

Le conciliateur de justice peut intervenir pour des :

- problèmes de voisinage (nuisances, bornage, droit de passage, mitoyenneté),
- différends entre propriétaires et locataires ou locataires entre eux,
- différends relatifs à un contrat de travail,
- litiges de la consommation,
- impayés,
- malfaçons de travaux, etc.

Cas d'incompétence

Le conciliateur de justice n'intervient pas pour des litiges :

- d'état civil (qui sont soumis à une rectification administrative ou judiciaire),
- de droit pénal ou de procédure en cours,
- de droit de la famille ou de la personne (pensions alimentaires, résidence des enfants, curatelle, successions, etc.)
- de conflits avec l'administration (vous pouvez saisir le **Défenseur des droits** ou le tribunal administratif)

Infos Pratiques

M. Lamassiaude, conciliateur de justice, recevra chaque premier vendredi du mois, en Mairie de Renage, et **exclusivement sur RDV**. Afin d'optimiser l'entretien, il sera recommandé de se munir des documents relatifs au type de litige (photos, plans, actes, courriers...). Si vous souhaitez le rencontrer, les inscriptions se font à l'accueil de la Mairie ou par téléphone : 04.76.91.47.33 (Touche 7)

UN LITIGE? PENSEZ AU CONCILIATEUR DE JUSTICE



ACTUALITÉS

Fresque de la Place Libération

À Renage, nos quartiers se rénovent, prennent de la couleur et s'embellissent.

Sur la place Libération, le minéral s'oublie derrière les pastels flamboyants de la fresque de l'artiste de street art, **Sébastien Mas**. D'origine renageoise, il voue une passion au street-art et au graffiti depuis les années 90. Il sait combiner art urbain et art numérique pour donner vie à des créations uniques.

Ici, Sébastien Mas a laissé libre cours à son imagination et à son talent pour transcender la lumière, la régénérer malgré les grisailles de l'hiver. Il a su rendre le mur émouvant par un oiseau aux couleurs éblouissantes, en pleine nature, et a su mettre en scène la vie pour la rendre lumineuse et joyeuse.

Un plaisir pour les yeux et l'esprit!







Vous pouvez suivre son travail sur la page Instagram : https://www.instagram.com/besss_fr/ou sur son site Internet : https://sebastienmas.com/

ACTUALITÉS

Mise en accessibilité de l'église

Pour faciliter l'accueil des personnes à mobilité réduite à l'intérieur de l'église, un montefauteuil et une rampe d'accès ont été installés côté ouest.

Ces travaux font notamment écho à la **loi handicap de 2005** qui dispose que tous les établissements recevant du public (ERP) doivent être accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Ce système est désormais accessible à toute personne en ayant besoin.



Écho de la CCBE: le prix de l'eau augmente

Lors du conseil communautaire de la CCBE du 16 décembre, les nouveaux tarifs de l'eau et de l'assainissement ont été présentés : + 15% pour l'eau et + 22% pour l'assainissement.

Une augmentation à laquelle Renage s'est opposée avec Apprieu et Oyeu.

Plusieurs raisons:

- I **Cette politique manque de visibilité et de cohérence**. À l'heure actuelle, moins nous consommons, plus nous payons, ce qui n'encourage pas à la sobriété de l'utilisation de l'eau. La CCBE semble naviguer à vue et nous refusons que les habitants soient une variable d'ajustement d'une gestion n'ayant pas pleinement anticipé les évolutions.
- Il **La mensualisation n'est toujours pas proposée par la CCBE**. Nous avons demandé au président d'être proactif sur ce sujet qui permettrait aux habitants de payer leurs factures en 12 fois par an.
- III **L'eau doit rester un bien accessible à tous.** Une stratégie doit donc être adoptée pour l'accompagnement social des plus fragiles. Un accompagnement doit aussi être mis en place pour sensibiliser aux gestes éco-citoyens et aider les habitants à la collecte des eaux de pluie. Sur ces questions, la CCBE n'a toujours pas mené de réflexions.

IV La CCBE possède peu d'abonnés au regard du volume financier que représentent les investissements actuels et futurs. Les coûts de l'eau et de l'assainissement sont donc plus élevés qu'au sein d'autres intercommunalités qui sont plus denses en termes d'abonnés (cf le Pays Voironnais). **Cela fait écho à la pertinence du périmètre de la CCBE** pour assumer les projets structurants et à notre volonté de nous inscrire dans un autre projet de territoire.

AGIR pour la protection animale

Convention Cosa Animalia

Soucieuse de la protection animale et de la régulation des chats errants, la Ville de Renage a signé une convention avec **Cosa Animalia.**

L'association, basée à Grenoble, a des bénévoles dans notre secteur, et œuvre pour la stérilisation des chats libres.

Les chats libres sont des chats sans propriétaire qui sont trop craintifs pour être placés en famille. Afin qu'ils puissent vivre correctement leur vie en extérieur, il est capital de les stériliser afin d'empêcher leur prolifération. Le financement de la stérilisation de ces chats est assuré par la Commune avec le soutien de l'association « 30 millions d'amis ».

En plus de la stérilisation et de la remise sur site des chats adultes, l'association récupère l'ensemble des jeunes chatons (*de moins de 3 mois*) pour les sociabiliser et leur permettre de vivre dans un foyer.

Afin d'assurer un bon état de santé de la population féline, n'hésitez pas à contacter l'association Cosa Animalia pour stériliser les chats libres que vous rencontrez ou nourrissez

Cosa Animalia Tel: 06 88 44 71 17

Actes de cruanté





Pourquoi stériliser?

En 4 ans, un couple de chats peut engendrer plus de 20 000 chatons.

Trop souvent, une portée non désirée est à l'origine de l'abandon de la chatte et/ou des chatons, qui peuvent mourir faute de soins, d'alimentation ou grandir dans de mauvaises conditions. Chaque année, les refuges recueillent des milliers de chatons qu'ils tentent de sauver et de placer à l'adoption. Stériliser son chat, c'est participer à rompre ce cycle de l'abandon des animaux.

La stérilisation permet également de réguler simplement et efficacement la reproduction des chats errants et évite les désagréments conséquents, comme les miaulements intempestifs lors des chaleurs ou l'odeur d'urine pour « marquer leur territoire », permettant ainsi à l'Homme et à l'animal de renouer avec une cohabitation paisible.

Dans le secteur **Rue du Guichet** et environs proches, un grand nombre de disparitions et décès de chats ont été constatés ces trois dernières années.

La Gendarmerie et la Police municipale ont donc été saisies et une enquête est en cours.

Les chats sont des animaux de compagnie considérés comme des « êtres vivants doués de sensibilité ». Tout empoisonnement ou acte de cruauté est une atteinte volontaire à la vie de l'animal, qui est réprimé par l'article R655-1 du Code Pénal : « Le fait, sans nécessité, publiquement ou non, de donner la mort à un animal domestique, ou apprivoisé ou tenu en captivité est puni d'une amende de 1500 euros. En cas de récidive, le montant de l'amende est doublé". L'utilisation de pièges à mâchoires comme celui retrouvé en juin est aussi illégal et répressible.

Nous vous remercions de votre vigilance collective pour que les disparitions, empoisonnements et actes de cruauté ne se reproduisent plus.

CULTURE

Inauguration de l'espace cutturel Faller

Le 20 septembre dernier, **le bâtiment Faller rénové a été inauguré**. Le public très nombreux a pu (re)découvrir ce bâtiment unique qui a contribué, durant plus d'un siècle, à la prospérité de notre territoire.

De sa construction vers 1840 à aujourd'hui, ce lieu a eu plusieurs vies. Il fut d'abord un lieu consacré au réfectoire et aux dortoirs des soieries de l'ancienne « Grande Fabrique ». À son apogée, vers 1880-1890, l'usine textile comptait près de 1000 ouvrières.

Le site fermera ses portes en 1970, suite à la désindustrialisation et à la crise économique. C'est en 1972 que les époux Faller en deviennent propriétaires. Ils y installent un atelier de confection, un magasin de vêtements Karting et de sous-vêtements Lou. Il y aura également Dennet Barry. Mais au début des années 2000, l'activité s'arrête et en 2009 la Commune devient propriétaire des lieux.

Les travaux de restauration démarrent en 2022 et durent près de deux ans. Le bâtiment offre aujourd'hui une surface totale de 1400 m² répartis sur quatre niveaux. Le rez-de-chaussée abrite maintenant une salle de diffusion artistique, des espaces de détente, des sanitaires, des bureaux administratifs. Les autres étages ont été assainis et seront aménagés ultérieurement.





A cette occasion, de nombreuses personnalités étaient présentes : des parlementaires, les représentants du Département, de la Région, les donateurs privés comme l'entreprise Guillin, dont la filiale Socamel est située sur Renage, de nombreux habitants et la Fondation du Patrimoine. Tous nous ont soutenus financièrement. Les architectes et les entreprises spécialisées dans la restauration des bâtiments historiques étaient également à nos côtés.

Les portes s'ouvrent et le charme opère instantanément ; tous saluent cette magnifique réalisation, qui contribue à honorer cet héritage culturel commun et qui nous projette déjà dans l'avenir. Cette bâtisse peut (ré)accueillir toutes les générations dans l'esprit de partage, de convivialité et d'histoire qui la caractérise désormais.

CULTURE

Discours



Dans son discours, Madame le Maire souligne "l'attachement profond de la ville à son patrimoine, qui contribue à la transmission de la culture, de l'histoire très riche de Renage : entre les forges, les papeteries, les soieries, autant d'activités rendues possibles, grâce à l'énergie de la Fure."



Elle rappelle que "cette mémoire est un élément essentiel de notre histoire collective, à transmettre et à partager avec toutes les générations, au travers de la restauration de cet édifice. Ainsi, en le célébrant, le lien avec notre passé est renforcé, notre identité est cultivée, l'avenir inspirant et riche de sens, se construit."

Elle souligne que "restaurer ces friches industrielles est aussi un formidable levier de développement et d'attractivité qui suscite de l'activité économique. Créer de la richesse est un élément essentiel pour rendre nos territoires attractifs, améliorer le cadre de vie de nos habitants. C'est aussi préserver l'environnement, en (ré)utilisant l'existant, surtout lorsqu'il s'agit de véritables trésors. "

Enfin, Madame le Maire a notamment souligné "le fort désir de culture qui anime la commune de Renage. La culture permet à chacun de s'émanciper, de s'ouvrir, de s'enrichir mais aussi de créer, par ces émotions partagées, un lien entre les individus. Elle est cette force qui fonde le vivre ensemble. Et c'est ce que nous allons continuer de construire collectivement à Renage et notamment grâce à ce site."





1945-2025

Cette année, la Ville de Renage commémore le 80ème anniversaire de la fin de la seconde guerre mondiale. Il y aura des temps d'hommage et des temps festifs. Si vous avez des archives ou si vous souhaitez participer au groupe de travail, nous vous invitons à vous faire connaître en Mairie ou par email : contact@ville-renage.fr



CULTURE

Bibliothèque municipale

La bibliothèque de Renage a vu le nombre de ses prêts bondir de 30 % ! En 2023, ils sont passés de 13000 à 17000 et en 2024 à plus de 20 000. Joli succès, non ? Voici quelques secrets de cet équipement municipal à deux pas de chez vous.

- Vous ne trouvez pas un titre sur nos étagères ? Nous le faisons venir pour vous depuis le réseau ou la médiathèque départementale, voire nous l'achetons s'il peut intéresser d'autres lecteurs.
- Vous ne savez pas quoi choisir ? Agents et bénévoles, nous sommes là pour vous guider : coups de cœur, conseils personnalisés, sélections thématiques... Ensemble nous allons trouver le livre qui vous passionnera.
- Les livres sont écrits trop petits pour vous ? Notre rayon « large vision » met à votre disposition des romans imprimés en gros caractère.
- Vous trouvez la littérature sombre et anxiogène ? Les romans « feel good » vont vous faire du bien. Doux et prenants, ils vous invitent à la détente et à l'évasion.
- Vous pensez que bébé est encore trop jeune pour qu'on lui lise des histoires ? Venez à la prochaine séance de LABIBOBÉBÉS, une animation gratuite pour les 0-3 ans.
- **Votre enfant est dyslexique ?** Nous proposons des livres spécialement conçus pour lui. Les éditeurs publient des collections qui tiennent compte des besoins spécifiques de ces jeunes lecteurs, que ce soit en termes de mise en page ou de texte.
- Votre ado, accro à son portable, ne veut plus lire ? Nous complétons régulièrement nos collections mangas et BD. Vous pouvez également emprunter pour elle/lui des romans ou des documentaires sur des sujets qui lui parlent et les laisser à sa disposition...
- Vous avez du mal à lire ou vous n'avez pas lu depuis longtemps? Nous avons inauguré en octobre 2024 un rayon « FACILE A LIRE » avec des livres simples et attractifs, ce qui ne veut pas dire simplistes ou enfantins.
- Le français n'est pas votre langue ? Nous avons des livres en version bilingue (pour adultes et enfants) et des méthodes pour apprendre le français. Le rayon "Facile à lire" est également fait pour vous.
- Vous ne souhaitez pas payer un abonnement ? L'accès à la bibliothèque est libre et la lecture sur place gratuite. Vous trouverez notamment 20 revues à feuilleter.
- **Vous n'aimez pas lire ?** Nous avons de la musique et des films, en CD, DVD mais aussi en ligne, et nous proposons de nombreuses animations tout au long de l'année, parce qu'une bibliothèque c'est d'abord un lieu de vie accessible à toutes et tous.



URBANISME

PLUI

Depuis 2019, l'urbanisme de notre commune est régi par le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) de Bièvre-Est.

C'est quoi?

- Un document stratégique et de planification : il couvre tout le territoire de la communauté de communes. Il détermine un projet global d'urbanisme et d'aménagement et fixe des orientations en matière de développement urbain, de politique de logements, de mobilité et de transport, de préservation de l'environnement, de développement économique et commercial, d'agriculture, de valorisation des paysages et du patrimoine.
- Un document d'urbanisme réglementaire : le PLUi détermine les zones constructibles ou inconstructibles, les types de constructions autorisés, les caractéristiques urbaines, architecturales, paysagères et environnementales à respecter. C'est le document de référence pour la délivrance des autorisations d'urbanisme (permis de construire, déclarations préalables...). Ces objectifs et orientations se traduisent par des règles d'urbanisme applicables à chaque commune et pour tous les habitants.

Ça sert à quoi?

Le PLUI sert à planifier le développement du territoire pour les 10-15 ans à venir, s'agissant :

- d'habitat : quels sont les secteurs constructibles ou non, quelles formes devront prendre les constructions, quelles seront les règles à respecter?
- d'équipements et services : comment répondre aux besoins futurs des habitants (santé, enfance, éducation, commerce de proximité) et où les localiser ?
- de déplacements : infrastructures routières, dessertes de transport collectif, liaisons douces pour piéton et deux roues...
- de développement économique et d'emploi : créer et étendre des zones d'activité économique qui permettront de renforcer l'offre d'emploi local
- d'espace naturel et agricole : localiser les zones naturelles, les espaces agricoles, les paysages et les patrimoines à protéger



URBANISME

Rôle du Maire en matière d'urbanisme

- Le Maire est garant du respect des règles du Plan local d'urbanisme intercommunal et il instruit les demandes d'autorisations d'urbanisme. Son action reste toutefois limitée, il ne peut légalement s'opposer à un projet conforme aux règles d'urbanisme en vigueur.
- Il dispose d'un droit de préemption qui lui permet d'acheter des terrains pour réaliser des opérations d'aménagement ou des projets immobiliers dans l'intérêt de la commune.
- ◆ Il contrôle la conformité des travaux effectués sur délivrance d'une autorisation d'urbanisme.
- ◆ Il dispose d'un pouvoir de police pour constater les infractions au Code de l'urbanisme (constructions illicites, réalisées sans autorisation ou en méconnaissance d'une autorisation accordée).

Les Informations importantes à connaître

Si vous souhaitez en savoir plus sur votre propriété :

- Le lien du site géoportail de l'urbanisme est très bien fait et vous permet de renseigner vos parcelles et en un clic, de télécharger le règlement se rattachant à votre propriété : https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/
- ◆ Vous avez une demande d'autorisation d'urbanisme à déposer mais vous ne savez pas comment procéder ? Deux possibilités :
 - L'aide en ligne : https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R52221
 - Le RDV en Mairie auprès du service urbanisme
- Avant tout dépôt de projet, nous vous conseillons de vous rendre aux consultations gratuites de l'architecte conseil en prenant rdv au 04.76.06.10.94



URBANISME

Conseils

◆ Tout projet de construction, d'extension ou de modification extérieure doit faire l'objet d'une déclaration préalable ou d'un permis de construire. Les constructions ne nécessitant pas de déclaration ou d'autorisation doivent respecter le PLUI.

Ouels travaux déclarer?

- Nouvelles constructions: garage, abri de jardin, piscine, etc.
- Rénovations et extensions : agrandissement d'une maison, aménagement des combles.
- ◆ Modifications extérieures : changement de fenêtres, ravalement de façade, installation de clôtures, pose de panneaux solaires. Pour les ravalements de façades, vous devrez suivre le nuancier communal qui est visible dans le hall d'accueil de la Mairie. De plus, les enseignes sont soumises à autorisation.

Ne pas déclarer ces travaux vous expose à un procès-verbal pour infraction au Code de l'urbanisme, pouvant entraîner des amendes voire une obligation de remise en état des lieux.

◆ Pour vos travaux de rénovation énergétique : INFO ENERGIE 38 : <u>04 76 14 00 10</u> / www.infoenergie38.org



QUELLES DÉMARCHES POUR VOS TRAVAUX?

COMMENT FAIRE **VOTRE DEMANDE?**

SE RENSEIGNER SUR LES RÈGLES D'URBANISME APPLICABLES SURLETERRAIN

- · Auprès du service Urbanisme de la commune
- · Sur le site internet de la commune ou de la Communauté
- Sur le site Géoportail de l'Urbanisme
- (https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/)

2. * RETIRER OU TÉLÉCHARGER LE DOSSIER

- à l'accueil de la mairie

3. DÉPOSER LE DOSSIER RENSEIGNÉ

- Dépôt dématérialisé sur le Guichet numérique :
 https://www.bievre-est.fr/quotidien/urbanisme (l'envoi de dossiers
 r courriel est interdit par les CGU)
 Sur le site "Service Public"
 Dépôt à l'accueil de la mairie
 Dépôt par voie postale

4. INSTRUCTION DE VOTRE DEMANDE

5 PEPONSE

À compter de la réception du dossier complet, le délai d'instruction est de 1 mois pour une déclaration préalable ou un certificat d'urbanisme informatif, 2 mois pour un certificat d'urbanisme opérationnel, un permis de construire maison individuelle ou un permis de démolir et 3 mois pour un permis d'aménager ou tout autre permis de construire.

Ces délais peuvent être majorés ou prolongés selon la nécessité de consultation de services extérieurs (ABF, SDIS, etc.).

6. A AFFICHER LAUTORISATION DE TRAVAUX

Sur le terrain, de façon visible pendant une période continue de 2 mois minimum, et durant toute la durée du chantier. Le délai de recours des tiers court à compter du 1" jour

Pour toute information, n'hésitez pas à contacter Stéphanie Peron du service urbanisme ou à prendre RDV avec Alexandre Ecosse, adjoint à l'urbanisme. Tel : 04.76.91.47.33

SOLIDARITÉS

Le logement social: un toit pour tous

Avoir un toit, c'est pouvoir se construire individuellement et collectivement. Le coût du logement dans le parc privé peut s'avérer parfois trop élevé, c'est pourquoi les pouvoirs publics ont initié la création des logements sociaux. Ces derniers permettent ainsi aux personnes et familles, de revenus modestes, de pouvoir se loger.

Attachée à la mixité sociale et à la réduction des inégalités territoriales, **la Ville de Renage** veille à trouver un équilibre entre habitats collectifs et individuels, logements privés et parc social, pour permettre à tous de trouver un logement. La Ville compte actuellement 26% de logements sociaux, conformément à la loi Solidarité et Renouvellement Urbain **(SRU)**, qui impose 25%,

La Ville de Renage travaille activement avec les bailleurs sociaux pour les réhabilitations : plus de 80% du parc social a été rénové ces six dernières années, permettant ainsi aux locataires d'améliorer leurs conditions de vie et à la commune de s'embellir et se moderniser.

Un logement social c'est quoi?

C'est un logement locatif abordable, dont le loyer est plafonné et dont l'accès est soumis à des conditions de ressources. Ils sont destinés aux personnes et familles aux revenus modestes, c'est-à-dire inférieurs à certains plafonds de ressources.

Par exemple, pour les logements PLUS en 2025 :

23 201 €/an pour une personne seule 44 982 €/an pour un couple et 2 enfants à charge.

Zoom sur Renage

La commune de Renage comprend 408 logements sociaux, soit environ 26% de la totalité des habitations.

- Alpes Isère Habitat (AIH) gère 309 logements : le Verdon, les Prairies, la Dupas (Libération/Vercors) et la résidence Katchadourian.
- La SDH gère 35 logements : les Charmilles et les Accacias (Place Libération)
- Pluralis gère 64 logements : les Allobroges et les Terrasses du Bois

Les logements locatifs aidés sont notamment construits grâce aux aides de l'État.

Foire aux questions

Pourquoi n'ai-je pas de proposition de logement?

Pour bénéficier d'une proposition, il faut qu'un logement correspondant à votre demande soit libre. Chaque année, nous avons plus de demandes de logements que de logements disponibles, le temps d'attente peut parfois être long.

Un logement social s'est libéré mais ne m'a pas été proposé, pourquoi ?

Les commissions d'attribution sont chargées d'étudier les demandes et de les prioriser. Aussi, il est possible que d'autres demandes passent avant la vôtre car elles sont prioritaires (demandes déposées avant, situation de handicap, présence d'enfants ...)

Puis-je refuser une proposition de logement?

Oui mais vous devez toutefois expliquer la raison pour qu'à l'avenir, des logements mieux adaptés vous soient proposés. Plusieurs refus de logements répondant en grande partie à vos critères pourraient amener à considérer votre dossier non prioritaire.

SOLIDARITÉS

Accession au logement social

◆ Vous êtes vivement invités à utiliser le site <u>www.demande-logement-social.gouv.fr</u> pour déposer ou renouveler votre demande de logement social (Cerfa 14069*05) car les demandes sont traitées rapidement. Des pièces sont obligatoires pour l'instruction.

Ou

◆ Vous pouvez déposer votre dossier au CCAS, en Mairie ou auprès d'un partenaire (Communauté de Communes Bièvre Est, bailleur social). Le délai d'enregistrement est toutefois plus long.

La demande de logement locatif public est valable 1 an. Passé ce délai, la demande doit être renouvelée.

Critères d'attribution

◆ Pour attribuer un logement social, différents critères sont étudiés :

Les revenus : sont additionnés les revenus fiscaux de référence de l'année N-2 des personnes composant la famille. Le revenu fiscal de référence figure sur l'avis d'imposition.

La composition de la famille : conditions actuelles de logement et lieu de travail.

Les critères généraux : par exemple, sont prioritaires les personnes en situation de handicap, de mal-logement, d'hébergement provisoire, de reprise d'activité après un chômage de longue durée, etc.

Les objectifs de mixité sociale : âge, statut professionnel, revenus, etc.

Qui décide?

◆ À Renage, sur les 408 logements sociaux recensés sur la commune, 367 logements sont attribués directement par les bailleurs sociaux et 41 logements le sont par la Mairie.



Offres bailleurs sociaux

◆ Vous pouvez consulter les annonces mises en ligne directement par les bailleurs sociaux sur leur propre site internet (AIH -Alpes Isère Habitat/Pluralis/SDH-Société Dauphinoise Habitat) mais également sur les sites **Le bon coin** et **Bienveo**.

Mairie

55 Bd Dr Valois 1er Etage- 38140 Renage Tél 04 76 91 23 30 logement@ville-renage.fr

Permanence : les mardis de 15h à 17h

CCBE

Communauté de Communes Bièvre Est 1352 rue Augustin Blanchet rue A. Blanchet - 38690 COLOMBE Ih@cc-bievre-est.fr Tél 04 76 06 10 94

AIH

Alpes Isère Habitat 17 rue H. Barbusse 38516 VOIRON CEDEX Tél 04 76 20 50 50 (chargée de clientèle) daniela.silvestre-feliciano@alpeshabitat.fr

PLURALIS

74 Crs Becquart Castelbon 38500 VOIRON Tél 04 76 67 24 24 coralie_gilliocq@pluralis-habitat.fr

SOLIDARITÉS

Les Restos du Coeur

Les Restos du Cœur de l'Isère continuent de se rapprocher des personnes en situation de précarité.

Après l'ouverture de deux points de distribution sur Voreppe et La Buisse en 2024, deux nouvelles distributions sont prévues en 2025 sur Renage et sur Voiron/Coublevie.

Pour assurer les distributions alimentaires et les services d'aide à la personne (petite enfance, micro-crédit, vestiaire...), de **nouveaux bénévoles** sont indispensables pour compléter les équipes existantes.

Les Restos du Cœur en Isère ce sont 1300 bénévoles, 20 centres d'activités, 20 000 personnes accueillies.



Depuis quelques mois, Annick de l'équipe « Esprit Fraternel » de la Paroisse Sainte-Croix tient bénévolement, juste à côté de l'église de Renage, une petite boutique « Le Trouve-tout » où vous pourrez dénicher vêtements, chaussures, linge de maison, vaisselle, déco, jouets ... à tout petit prix.



Etre bénévole aux Restos du coeur, c'est s'engager volontairement pour soutenir des personnes en grande difficulté.

Nous organiserons prochainement une réunion d'information à Renage. Dès maintenant, si cette mission sur Renage vous attire vous pouvez nous contacter.

mail: d38.voironnais@restosducoeur.org

Tel: 06 99 98 50 77

Les recettes financent les activités du groupe d'entraide du Secours catholique et la fondation des Apprentis d'Auteuil de la Côte Saint-André.

La boutique est ouverte le lundi et le samedi de 13h30 à 17h30.

Elle est située au 813, rue de la République à Renage, au rdc du presbytère.

Une belle initiative qui mêle solidarité et éco-responsabilité.







SOLIDARITÉ Sur ros ainés

Ateliers y'a d'la joie

Les ateliers « Y'a d'la joie » sont destinés à tout adulte, avec un focus sur les séniors, et les personnes atteintes de maladies chroniques. Ils ont pour objectif de promouvoir le bien-être et le bien vieillir en mobilisant le corps, le souffle, la voix, jusqu'à la pratique du chant.



Cesoir Jesors

Vous avancez en âge et regrettez de ne plus sortir au spectacle ?

L'association "Musique en tête" propose de vous accompagner au spectacle, depuis votre domicile, en partenariat avec l'association Musical en Dauphiné de Renage, la MC2 de Grenoble, le Grand Angle de Voiron, AIDA et le Festival Berlioz, ainsi que la salle d'exposition La Rotonde et l'Opéra de Saint-Etienne.

Cette action est destinée à toute personne retraitée désirant découvrir ou renouer avec le plaisir de vivre des spectacles musicaux divers : concerts de musique (classique, jazz, pop, variété, musiques actuelles, musiques du monde,...), spectacles de danse ou d'artistes circassiens, théâtre musical,....

Les personnes inscrites sont conduites en minibus, depuis leur domicile. Une collation est offerte avant le spectacle, avec présentation du spectacle. Le tarif tout compris est de 20 € par sortie.

Renseignements et inscriptions auprès de Muriel GIRARD-MICK.

Tel: 06 87 07 61 83 ou par mail: fugueenchantee@orange.fr.



CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Visite à Paris

Comme lors de chaque mandat, il est proposé aux élus du **Conseil Municipal des Enfants** de se rendre à Paris. Le précédent CME n'ayant pu effectuer cette visite à cause de l'épidémie de Covid, ce sont donc 19 enfants issus des CME 2020-2021 et 2022-2023, qui se sont rendus à Paris en octobre dernier.

Au programme : l'hôtel de Matignon, le Sénat mais aussi la découverte de la capitale!

Après un départ matinal en train, les jeunes élus et leurs accompagnants (dont 3 membres de la Gendarmerie de Renage) se sont rendus à Matignon où ils ont pu bénéficier d'une visite guidée du lieu de travail du premier ministre.





L'après-midi s'est poursuivi par une visite de **Paris en bateau mouche sur la Seine.** L'horaire de fin de journée a permis une vision de jour, puis au crépuscule, des bâtiments historiques, de quoi s'émerveiller encore plus devant la beauté des lieux.

La Tour Eiffel, qui a scintillé pendant quelques minutes, a ajouté de la magie à cette visite. Après un bon repas dans une crêperie, il est déjà temps de rejoindre l'hôtel après cette première journée riche en découvertes.





CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Luxembourg. L'après-midi a été consacrée à la visite du Sénat. Le sénateur Didier Rambaud a pu expliquer aux enfants, comment fonctionne cette institution. Une conférencière a ensuite pris le relais de la visite et les participants ont découvert les différents lieux, et notamment l'immense bibliothèque. Ensuite, ils ont pu s'assoir dans l'hémicycle mais le silence était de riqueur puisqu'une séance avait lieu.

Après cette découverte d'un des hauts lieux de la République, un peu de marche à la découverte de Paris et notamment du **Panthéon** depuis l'extérieur, et il est déjà l'heure de rentrer. Deux jours intenses mais riches de découvertes et d'émerveillement. Les jeunes élus sont rentrés chez eux bien fatigués mais avec de fabuleux souvenirs!







Le CME en Action

Le CME de Renage s'est aussi engagé dans un projet solidaire et culturel afin de lutter contre la faim dans le monde. Une exposition a eu lieu les 14 et 15 novembre au centre socioculturel A. Croizat. Elle témoignait de la vie quotidienne de ces populations touchées par le dérèglement climatique, de leur difficulté à se nourrir.

Dans le cadre des programmes scolaires liés à la citoyenneté et à la solidarité, une visite clef en main a été effectuée à l'école élémentaire par un bénévole d'**Action Contre la Faim**. Il a proposé aux élèves de découvrir par eux-mêmes, depuis une lecture d'images, ce qu'est la sous-nutrition, comment y répondre durablement, ou en cas d'urgence.

Cette sensibilisation s'est conclue par un spectacle *Planètes en Panique* donné le 29/11 au gymnase de Renage au profit d'Action Contre la Faim. Le spectacle a réuni 80 spectateurs et le bénéfice des entrées a permis de récolter la somme de 300 euros.

L'entrée était payante uniquement pour les adultes, la commune de Renage ayant pris en charge les entrées enfants, en effectuant un don de la somme correspondante à l'association.



MA VILLE Familles en fête

Pour la 3ème année consécutive, la ville de Renage propose des actions en faveur de la parentalité. Cette année, c'est sous un autre format que l'évènement voit le jour : un vendredi soir et un samedi entièrement dédiés aux familles.

Cette édition aura lieu au gymnase. Il s'agit d'un moment de partage permettant aux familles de s'amuser avec leurs enfants mais également de participer à des ateliers de prévention et de sensibilisation sur des thèmes autour de la famille.

Les partenaires locaux comme le centre socio-culturel, la crèche, les pompiers, les gendarmes, la Croix-Rouge, les sage-femmes du secteur ou encore les associations locales d'aide à la parentalité comme ADF38 seront présents.



Places limitées pour certains ateliers Inscriptions par ordre d'arrivée

Inscriptions

- En mairie au 04.76.91.47.33
- Auprès du service scolaire au 04.76.91.22.53
- Au CCAS de Renage, tous les jours sauf le vendredi au 04.76.91.22.56
- En remplissant le formulaire papier et en le déposant dans un de ces 3 lieux

en ligne via le QRcode ou par mail à ccas@ville-renage.fr

L'occasion pour les participants de venir échanger autour du métier de parent car être parent, c'est faire souvent comme on peut, parfois comme on veut mais toujours de son mieux.

Venez passer un bon moment avec votre enfant, Les grands-parents sont aussi de la fête!

Les activités sont gratuites mais pour une meilleure organisation, pensez à inscrire à ce bon moment en famille!



...BOUGE

Janvier

- Samedi 25 : à 11h Voeux du Maire, salle J. Aluigi
- Samedi 25 : Nuit de la lecture animée par la bibliothèque et l'école de musique à 19h pour les enfants (3/6ans), à 20h pour les adultes - Faller
- Lundi 27 janvier : à 19h3 conférence du Collectif Santé, salle P. Girerd
- Mardi 28 janvier : de 16 n45 à 19 h45 Don du sang, salle J. Aluigi
- Vendredi 31 et samedi 01 : Familles en fête, gymnase

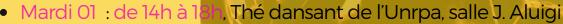
Février

- Samedi 01 à 20h : Rusga Os Amigos, salle J. Aluigi
- Mardi 04 de 14h à 18h : Thé dansant de l'Unrpa, salle J. Aluigi
- Samedi 15 à 19h : Bal Country, salle J. Aluigi
- Samedi 22 à 20h : Festival de l'AEGI "Fais vriller le groove qui est en toi", salle J. Aluigi

Mars

- Mardi 04 de 14h à 18h : Thé dansant de l'Unrpa, salle J. Aluigi
- Samedi 08 : Journée des droits des Femmes avec le CCAS, salle J. Aluigi
- Samedi 15 à 14h30 : Carnaval, départ de l'école maternelle
 17h Belote du Sou des Écoles, salle du 19 mars
- Samedi 22 à 10h : La Grande Dictée de Renage, salle J. Aluigi
- Samedi 22 à 20h30 : Concert de Printemps de l'Echo de la Fure, salle J. Aluigi
- Samedi 29 à 19h : Loto de l'USRR, salle J. Aluigi

Avrib



- Dimanche 13 : Chasse à l'oeuf du Sou des écoles, Parc de la Mairie
- Mardi 22 : de 16h45 à 19h45 Collecte de sang, salle J. Aluigi
- Samedi 26 : Bal country, salle J. Aluigi
- Dimanche 27 : Marché aux fleurs, boulevard Dr Valois

HISTOIRE Les combattants de la liberté

Ivan Escribe

Au rez-de-chaussée de la mairie, sur l'un des murs de la salle des mariages, est accroché le tableau d'Ivan Escribe (tableau de droite) qui représente une scène qui n'est pas sans rappeler l'œuvre d'Eugène Delacroix "La Liberté guidant le peuple" (tableau de gauche).





L'artiste a représenté une femme, ou plutôt une allégorie de la Liberté, qui vient de briser ses chaînes. Elle est entourée d'une foule de personnes armées ou porteuses du drapeau tricolore.

Le tri des archives communales réalisé depuis plusieurs années a permis de mettre au jour un document riche en informations sur ce tableau et son histoire. Il s'agit d'une lettre envoyée par l'artiste au maire de Renage de l'époque Aimé Brochier.

Qui était-il?

Ivan ou Yvan Marie Laurent Escribe est né en 1913 à Briatexte (commune du Tarn), décédé en 1990 à Échirolles. En 2019, à l'occasion d'une exposition organisée en son honneur, à la Grange Ouverte située sur la commune Saint-Martin-en-Vercors, le journal de la Compagnie la Cyrène revient sur son parcours.

Étudiant à Toulouse puis les Beaux-Arts à Paris, il enseignera le dessin d'art en lycée, à l'école d'architecture de Grenoble puis surtout, à l'école des Pupilles de l'Air, alors dans la capitale iséroise.

Mobilisé en 39 dans le Doubs, son régiment est fait prisonnier. Envoyé el Poméranie, il travaille dans une ferme, mais une blessure lui vaut d'être rapatrié. 💃 ur cette période de sa vie, il publiera "Prisonnier de guerre" [...].

Son art se rattache sans conteste à l'impressionnisme.

HISTOIRE

Saint-Martin-en-Vercors [Drôme] le 16 août 1953

Monsieur Yvan Escribe professeur de l'Enseignement secondaire à Monsieur le Maire de Renage – Isère

Monsieur le Maire,

Monsieur Besset a dû vous remettre le tableau qu'il m'avait chargé d'exécuter pour votre mairie « les Combattants de la Liberté ».

J'espère que vous l'aurez apprécié et qu'il est bien dans l'esprit que vous désiriez.

Je me permets d'ajouter que ce n'est pas une copie mais une composition et que je n'y ai ménagé ni mon temps ni ma peine, songeant seulement à vous satisfaire.

Je pense vous rendre visite vers la fin septembre pour voir mon œuvre en place et connaître votre opinion et celles de vos amis.

En ce qui concerne le règlement de ce travail, je crois que la somme de 45 000 est bien raisonnable : 30 000 pour l'exécution et 15 000 pour le cadre et les fournitures.

Je vous prierais de bien vouloir m'adresser la somme à mon compte postal de Lyon.

Avec mes remerciements anticipés. Croyez, Monsieur le Maire, à l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Ivan Escribe, professeur de dessin à Echirolles – Isère.

PS: Je me permets de vous suggérer l'idée d'éditer ma peinture en cartes postales (ce à quoi je vous autorise sans droit d'auteur). Vous aurez seulement la gentillesse de m'en adresser deux ou trois exemplaires.

VIE MUNICIPALE

EXTRAITS CONSEIL MUNICIPAL 14/05/2024

Règlement Intérieur Piscine Municipale et Tarifs 2024

Le règlement fixe les conditions d'utilisation de la piscine municipale, ainsi que les prescriptions à observer en vue du bon fonctionnement de l'établissement, du maintien de la sécurité des usagers. Concernant les tarifs, les nouveautés cette année concernent l'évolution des tarifs extérieurs (3€ pour les enfants et 4,5 euros pour les adultes) et la possibilité d'acheter des maillots de bain.

Changement de dénomination de voies et lieudits

Suite à la loi du 22 février 2022, dite Loi 3DS, les communes ont le devoir d'effectuer la mise à jour des données relatives à la dénomination des voies, à la numérotation des maisons et divers bâtiments.

Des adresses à jour, c'est notamment la garantie d'être bien secourus, de recevoir facilement courriers, colis et visites, d'avoir un accès rapide à la fibre, de voir nos services publics, comme les activités économiques bien référencés. Dans ce cadre, plusieurs évolutions, en lien avec les services de la Poste et du Trésor Public ont été actées.

Libellé de voie	Nouvelle dénomination	
Lotissement le Coteau de Bellevue	Rue du Coteau de Bellevue	
Quartier Bourretière	Chemin de Bourretière	
Lotissement de la Crozelière	Impasse de la Crozelière	
Hameau du Coteau	Allée du Hameau du Coteau	
Lotissement les Jardins d'Elodie	Impasse des Jardins d'Elodie	
Hameau de la Fontaine	Impasse du Hameau de la Fontaine	
Lotissement des Mimosa	Impasse des Mimosas	
Résidence les Pléiades	Impasse des Pléiades	
Résidence les Pléiades	Rue des prairies	
Hameau du Grand Pré	Impasse du Hameau du Grand Pré	
Lotissement le Clos du Verger	Impasse du Clos du Verger	
Rue Jean Legrenzi	Allée Jean Legrenzi	

Règlement Intérieur Périscolaire

Les principales modifications portent sur les conditions financières de règlement des activités périscolaires (frais de cantine et heures de garde) et les sanctions en cas de manquement au règlement.

Installation d'une Borne Electrique

Dans le cadre de son action en faveur de l'écomobilité. Territoire Energie de l'Isère (TE38) prévoit le déploiement de bornes pour véhicules électriques. La Ville de Renage a été retenue pour accueillir d'ici le printemps une IRVE Borne AC/DC - 60 Kw sur la Zone du Plan (chemin du Gua). Le montant de l'opération s'élève à 36 691 euros pris en charge à 100% par TE38.

Réhabilitation de la Zone d'Activité le Gua

Au regard de la dégradation des voies de desserte de la ZA du Gua (route des Papèteries et route de Vourey), leur réhabilitation s'avère nécessaire. Les voiries appartenant pour moitié à la commune de Rives et pour moitié à la commune de Renage, et se situant sur une zone économique, **une convention** de partenariat est proposée.

Plan de Coloration des façades en 2024/25

Au regard de son succès, et de la mise en valeur de l'axe principal de Renage, le plan coloration de façade est reconduit, attribuant à chaque propriétaire ayant déposé un dossier et dont la façade donne sur la rue de la République, une subvention de 30% des travaux, dans la limite de 1200€.

Création Poste Responsable Pôle Finances

Suite au départ en retraite de l'agent comptable, un nouvel agent a été recruté.

Création Postes Trompette et Trombone

Deux postes d'enseignement sont créés pour un total cumulé de 6h hebdomadaire.

24

VIE MUNICIPALE

EXTRAITS CONSEIL MUNICIPAL 17/09/2024

Règlement pour les Ventes Ambulantes sur la commune de Renage

Le règlement fixe les modalités selon lesquelles doivent s'effectuer les offres de ventes ambulantes sur le domaine public de la ville de Renage.

Tarifs des Encarts Publicitaires dans le Bulletin Municipal

Les acteurs économiques locaux pourront désormais acheter des encarts dans le bulletin municipal, leur permettant ainsi de bénéficier d'une meilleure visibilité. Les tarifs suivants ont été votés :

	1/12 page	1/8 page	1/4 page	1/2 page
1 publication par an	35 €	50€	100 €	200€
2 publications par an	60 €	90 €	180 €	360€

Portage par l'EPFL du bien immobilier situé 1062 rue de la République -Un toit pour Tous

Le bien situé au 1062, rue de la République à Renage, a été mis en vente par le bailleur social « Un Toit pour Tous ». Idéalement placé en cœur de ville, ce bien représente une réelle opportunité de poursuivre l'aménagement du centrebourg avec notamment la démolition du bâtiment donnant sur la rue et la création de nouvelles places de parking, favorisant l'accès aux commerces de proximité.

Le projet dont le montant s'élève à 263 000€ sera porté par l'EPFL.

Création d'un emploi d'ATSEM

Suite au départ en retraite d'un agent, il convient de créer un nouveau poste pour le remplacer.

Protection Sociale Complémentaire Prévoyance – adhésion à la convention de participation proposée par le CDG38

Pour la protection des agents, la commune décide d'adhérer à la convention de participation pour le risque « **Prévoyance** » conclue entre le Centre de gestion de l'Isère et le groupement COLLECTEAM/ALLIANZ VIE à compter du 1er janvier 2025.

Conventions avec les Villes de Beaucroissant et de Rives -Entrées piscine pour l'été 2024

Comme les années précédentes, une convention est signée avec les communes de Beaucroissant et de Rives.

Elle concerne l'accès à la piscine de leurs habitants aux tarifs appliqués aux Renageois durant la période d'été, avec le complément du tarif extérieurs payé par les collectivités concernées.



CARNET

Marie DEBELMAS & Joseph FERNANDEZ 15/06 Véronique BERGER & Frédéric GALINDO 03/08 Mélody PINOTEAU & Mathilde SIVIGNOLLE 10/08 Mélissa AGRED & Tahar LOUNIS 10/08 Emeline TODESCHINI & Redwan SOUISSI 07/09 Mélanie FLEURY & Yann GENTIL 14/09 Julia FLORECK & John HERRERA 21/09 Gwladys CECCALDI & Rémy PALAMUSO 21/09 Brigitte NEUVENS & Matthieu VAX 05/10 Aurélie METTRAY & Laurent REPELLIN 19/10 Erika BÉGUIN & Guillaume TEIXEIRA 11/10 ARIAGES Giulia CAIONE BOISSON 30/06
Nelya COMBE 03/10
Roxane VALLON 08/10
Amélia GAUTHIER 15/10
Maelys YVENAT VERNAGALLO 3/11

NAISSANCES

Lutfi PRONJA 25/06 Marcelle COUTET 12/07 Monique GULLON 21/07 Martial RAISON 03/08 Camila TEIXEIRA ALVES DE BASTO 28/08 Marie-Douce CHEVREL 17/09 Denise ISLER 29/10 Charles NOLFO 04/11 Charlotte HOFER 01/11

INFOS PRATIQUES

SERVICES COMMUNAUX

Mairie de Renage

04 76 91 47 33 - contact@ville-renage.fr

https://www.ville-renage.fr

Lundi, Mardi, Jeudi : 8h30-12h et 15h-17h

Mercredi et Vendredi : 8h30-12h Samedi (1er du mois) : 9h-12h

Rdv avec Mme le Maire : contacter l'accueil

Centre communal d'action sociale

750, rue de la République - 04 76 91 22 56 Lundi de 9h-12h et 14h-17h et sur rdv mardi, jeudi de 9h-12h et 14h-17h ccas@ville-renage.fr

Ecole de Musique

Bd Docteur Valois 04 76 91 43 75 ecoledemusique.renage@orange.fr

Bibliothèque municipale

750, rue de la République Tel : 04 76 06 29 73 bibliothèque.renage@cc-bievre-est.fr

Mardi 15h30-19h, mercredi 10h-12h/14h-18h vendredi 15h30-18h et samedi 10h-12h boite de retour 24h/24

Écoles

Ecole maternelle F. Dolto 04 76 91 04 33 Ecole élémentaire A. Brochier 04 76 91 45 03

Service scolaire

04 76 91 22 53 - scolaire@ville-renage.fr

Périscolaire/Cantine

Elémentaire 06 77 93 44 21 accueils.elementaire@ville-renage.fr Maternelle 06 46 40 21 24 accueils.maternelle@ville-renage.fr

Police Municipale: 04 76 91 21 17

Service Logement: 04 76 91 23 30 Permanence: mardi 15h-17h sur RDV

logement@ville-renage.fr

Services Techniques: 04 76 91 47 33 Touche 4

Urbanisme: 04 76 91 47 33 (Touche 3) - 06 35 23 61 61 Permanence sur RDV - Urbanisme@ville-renage.fr

SERVICES INTERCOMMUNAUX

Communauté de communes de Bièvre Est

04 76 06 10 94

Centre socioculturel A. Croizat

750 rue de la République

Tel: 04 76 91 11 25

Consultation de l'architecte conseil

Sur rdv - 04 76 06 10 94

Consultation Juridique

Sur rdv en Mairie 04 76 06 10 94

Crèche multi-accueil 04 85 36 01 02

Déchetterie Beaucroissant

04 76 06 10 94

Heures d'hiver : lundi de 13h30 à 16h30/mardi de 9h à 12h30/mercredi, jde 9h à 12h30 et 13h30-16h30/vendredu mercredi-vendredi 9h-12h30/samedi 9h-12h30 et 13h30-16h30

Ordures ménagères

CCBE 04 76 07 67 10

Relais d'assistantes maternelles

Mardi : 13h30-15h 04 76 06 96 96 Mercredi : 13h30-16h - Jeudi : 9h-12h30

04 85 36 01 02

Service de l'eau CCBE 04 85 36 01 00

Urgence: 04 74 20 86 73

AUTRES SERVICES

Centre médico-social 04 76 31 20 51 Assistantes sociales, PMI, permanences sur Renage

Mission d'orientation de la Bièvre (MOB)

Tel : 04 74 79 18 18



à la cérémonie des voeux qui aura lieu

Samedi 25 janvier à 11h salle polyvalente J. Aluigi